

Compte rendu de séance

Séance du 16 Juillet 2018

L' an 2018 et le 16 Juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

Présents : M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, BOURGOIN Françoise, GABORIAU Patricia, GARREAU Laurence, JOLLY Marie-Pierre, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, TARAUD Léone, MM : BAUTHAMY Patrick, BOSTVIRONOIS François, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, CHATELLIER Jean-Paul, DEVAUD Fabrice, GISSOT Fabrice, GUYON Hubert, JOLLY Jean-François, RABILLÉ Daniel, RENAUD Loïc

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MIGNE-CHAUVIN Valérie à Mme TARAUD Léone, NAUD Patricia à M. DEVAUD Fabrice, TOUFFLIN-RIOLI Sophie à M. ELINEAU Jean-Paul, M. BEAUVILAIN Joël à M. RENAUD Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 10/07/2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne le :

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GABORIAU Patricia

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Madame Patricia GABORIAU a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Programme de rénovation de l'éclairage public de la place des Anciens Combattants AFN : convention avec ALLEZ portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public - 2018_061
Convention de droit de puisage au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée section E n°2443 - 2018_062
Règlement intérieur du service Viv'Ados : modifications - 2018_063
Règlement intérieur de l'accueil périscolaire au sein de l'ALSH "1,2,3 Soleil" : modifications - 2018_064
Modifications du tableau des effectifs communaux - 2018_065

Programme de rénovation de l'éclairage public de la place des Anciens Combattants AFN : convention avec ALLEZ portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public
réf : 2018_061

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public prévue Place des Anciens Combattants AFN, des ouvrages d'éclairage public doivent être positionnés sur les murs et façades de la Bibliothèque municipale, conformément au plan projeté.

En conséquence, la société ALLEZ sollicite la conclusion d'une convention afin d'être autorisée à implanter lesdits ouvrages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention

correspondante.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de droit de puisage au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée section E n°2443

réf : 2018_062

Monsieur le Maire rappelle que les consorts RONDEAU ont cédé gratuitement la parcelle cadastrée section E n° 2442 située au chemin de Bel Air afin que la commune puisse effectuer des travaux de voirie consistant en l'élargissement de la voie et une palette de retournement.

La parcelle cadastrée section E n°2442 dispose d'un puits.

Lors des échanges avec les consorts RONDEAU, ces derniers ont souhaité conserver le droit de puisage pour les propriétaires actuels et futurs de la parcelle attenante cadastrée section E n°2443.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec les propriétaires actuels de la parcelle section E n°2443 une convention de droit de puisage, convention qui devra être reprise dans l'acte de vente notarié avec les futurs acquéreurs.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement intérieur du service Viv'Ados : modifications

réf : 2018_063

Patrick BAUTHAMY, Adjoint à l'éducation, rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil Municipal des précisions ont été demandées sur les tarifs du service Viv'Ados.

Monsieur BAUTHAMY propose donc les formulations suivantes afin d'éviter toute confusion :

Forfait qu'il y ait présence ou non du jeune :

- 25 € par vacances scolaires, les 5 demi-journées sans repas. En cas de repas, un supplément de 5 € par repas est demandé.

A l'activité :

- 5 € par demi-journée d'activité au local Viv'Ados
- 7 € l'inter-foyer
- 15 € la sortie (patinoire, bowling , cinéma ...)
- 5 € par repas

En cas d'annulation de la présence du jeune, le paiement intégral restera dû, si l'annulation est intervenue :

- moins de 2 jours avant l'activité
- ou moins de 15 jours avant le séjour d'été

sauf certificat médical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les modifications du règlement intérieur Viv'Ados ci-dessus présentées pour une mise en application immédiate.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire au sein de l'ALSH "1.2.3 Soleil" : modifications

réf : 2018_064

Monsieur BAUTHAMY, adjoint à l'éducation, propose de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil périscolaire au sein de l'Accueil de Loisirs « 1-2-3 soleil ».

Les modifications sont les suivantes :

- Pour les présences non réservées, une « pénalité » correspondant à la tarification d'une heure soit 2.50 € par enfant actuellement sera appliquée.
- Un goûter est fourni et est facturé au prix de 0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les modifications du règlement intérieur de l'accueil périscolaire "1,2,3 Soleil" ci-dessus présentées pour une mise en application immédiate.

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Modifications du tableau des effectifs communaux

réf : 2018_065

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite aux dernières réorganisations, il est proposé :

agents affectés principalement à l'école Robert Doisneau :

- Suppression du Contrat Avenir de 28,68/35^{ème} de la filière Médico-Sociale à compter du 01/08/2018.
- Suppression du Contrat Avenir de 35h de la filière Animation à compter d'aujourd'hui.
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à compter du 01/09/2018 à 28,74/35^{ème} annualisées.
- Transfert du Contrat Avenir à temps complet de la filière Animation vers la filière Technique à compter du 30/08/2018.

autres situations :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial (Stagiaire) pour un temps de travail de 3,94/35^{ème} annualisées à compter du 01/09/2018
- Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial (Stagiaire) pour un temps de travail de 17,58/35^{ème} annualisées à compter du 01/09/2018.
- Augmentation du temps de travail d'un agent technique de 6.14/35^{ème} annualisées à 16,40/35^{ème} annualisées à compter du 1^{er} novembre 2018 (après avis du Comité technique).

Poste en restauration collective (Restaurant scolaire) : Au regard des difficultés rencontrées pour recruter un apprenti, il est proposé de créer un poste à pourvoir en « CAE-Parcours Emploi Compétences » dit PEC de 20h hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2018 et pour la durée de l'année scolaire 2018-2019.

Où cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de valider les modifications du tableau des effectifs communaux ci-dessus exposées (voir annexe).

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 21:18

En mairie, le 17/07/2018
Le Maire
Jean-Paul ELINEAU

